

Les Pôles nationaux de recherche - accélérateurs d'excellence scientifique?

René Levy, Université de Lausanne, ancien membre du Conseil national de la recherche (FNS, Div. IV)

Pôles nationaux de recherche - un outil de politique de la recherche

Les Pôles de recherche nationaux (PRN ou, en anglais, NCCR pour National Center of Competence in Research) ont été instaurés avec l'objectif de donner à la Confédération un outil performant de politique de la recherche (FNS 1998: 52), outil qui vise principalement "... l'établissement de pôles de recherche efficaces, durablement ancrés dans les institutions existantes et garantissant une concentration appropriée des moyens et une juste répartition des tâches entre hautes écoles." (FNS 1998: 16).

L'"excellence" y joue un rôle fondamental et a priori légitime. Toutefois, cet objectif semble subordonné à la volonté de faire évoluer le paysage universitaire suisse vers une forme de spécialisation. La spécialisation visée n'est ni exclusive ni imposée d'autorité, mais doit se réaliser plutôt par incitation dans un processus combinant sagement le *top-down* et le *bottom-up*. Ce statut de levier de la politique fédérale de la recherche et plus généralement universitaire est souligné non seulement par les textes officiels, mais également par les étapes de la procédure de sélection que parcourent les propositions lors des mises au concours. Le début du processus est scientifique, son aboutissement politique. La décision qui détermine définitivement le financement et donc la réalisation de PRN - jugés excellents par l'expertise scientifique préalable - incombe au Département de l'Intérieur où elle est préparée par le SER (Secrétariat d'Etat à la recherche, dirigé dans la période fondatrice des PRN par le visionnaire C. Kleiber). Ainsi, l'excellence attestée par des experts internationaux est une condition nécessaire, mais non suffisante pour la réalisation d'un PRN.

Rappelons-nous à cet égard aussi que les PRN ont remplacé les PPR (Programmes prioritaires de recherche, dont "Demain la Suisse") pour la raison explicitement déclarée que les PPR, conçus pour une durée de quatre ou huit ans et à la structure relativement décentralisée, ne servaient pas suffisamment à la visée d'accentuer le profil de spécialisation des universités et hautes écoles suisses, jugé trop dilué et éparpillé.

C'est la raison principale de l'introduction du principe du centre de compétence (leading house) dans les PRN, avec l'idée que l'université qui héberge un de ces centres en fasse à terme une de ses priorités durables.

Rôle de l'excellence dans les PRN

Les documents officiels reconnaissent qu'il ne serait pas réaliste d'attendre l'excellence dans tous les domaines scientifiques dont une université s'occupe et qu'il s'agit plutôt, pour ainsi-dire, de construire des îles d'excellence dans les eaux plus mélangées de leur "portefeuille disciplinaire". Les PRN constituent un moyen d'amener les directions de chaque établissement universitaire à développer des visions stratégiques en sélectionnant et en appuyant celles parmi leurs forces qui se seront avérées porteuses dans le cadre "expérimental" d'un programme de recherche issu des chercheurs eux-mêmes. La perspective globale est donc celle d'un paysage universitaire qui sauvegarde l'universalité disciplinaire tout en développant des pôles d'excellence.

La question de l'excellence se pose aux PRN dans les deux domaines de l'enseignement et de la recherche puisque, en parallèle à leur tâche de recherche, les PRN ont également une tâche d'enseignement au niveau doctoral et post-grade, avec une attention particulière à l'égalité entre femmes et hommes. Ces deux aspects sont évalués périodiquement et à pondération égale. La recherche s'effectue avant tout par des doctorants et des post-docs, et les PRN constituent pour tous les participants de véritables systèmes de mobilisation, c'est à dire des environnements particulièrement motivants.

Excellence dans les sciences sociales?

On s'en souvient, le premier concours de PRN en 1999 a produit une situation consternante: dix-huit projets avaient été retenus comme scientifiquement excellents et méritant d'être réalisés. Le Département de l'Intérieur, alors dirigé par Ruth Dreifuss, en avait accepté quatorze; les quatre projets relevant à proprement parler des sciences humaines ou sociales et ayant passé l'expertise avec succès s'étaient trouvés recalés par la décision politique. L'éviction *de facto* des sciences humaines et sociales n'était donc pas due à une évaluation scientifique plus sceptique de leurs projets, mais au processus politique qui a produit la décision finale. Au cours de la conférence de presse qui présentait la première "récolte" de PRN, la conseillère fédérale en

charge du dossier paraissait découvrir avec surprise cet état de fait lorsqu'elle y fut confrontée par la question d'un journaliste. Ce qui paraît probable, mais reste une hypothèse jamais sérieusement vérifiée, c'est que les rectorats, consultés par le Secrétaire d'Etat en vue de la décision finale, ont mis la priorité sur les projets des sciences "dures", plus "payants" à plusieurs titres, créant ainsi, par cumulation d'actes individuels peut-être localement "rationnels", une situation d'ensemble non désirable. On peut de plus supposer que le Secrétaire d'Etat ne fut pas assez choqué par ce résultat pour en alerter sa ministre de tutelle.

Le tollé provoqué par ce résultat a produit un dédale d'hypothèses sur ce qui distinguerait l'organisation en réseau des sciences humaines et/ou sociales de celle des sciences naturelles, mais il n'est pas plausible d'attribuer le résultat politique à de telles différences. (En ce qui concerne d'ailleurs l'argument que les sciences "molles" seraient moins fortement organisées en réseaux que les sciences "dures", l'analyse des esquisses de PRN a démontré qu'il n'en est rien - Widmer et Levy 2005.) Il a aussi provoqué, *in fine*, une deuxième mise au concours (2004), à l'envergure bien plus modeste que la première, mais entièrement réservée aux deux groupes de disciplines restées en rade.

Si la question de l'excellence ne semble pas avoir joué de rôle déterminant dans cette "débâcle" (quelque peu rectifiée depuis), la décision fatidique ayant été politique et non scientifique, elle reste par ailleurs primordiale dans le contexte actuel. Ce contexte est caractérisé par une emprise croissante de la Confédération sur la politique universitaire et de ce fait une mise en concurrence des universités. Si cette évolution s'est accélérée depuis le milieu des années 80 (c'est aussi à partir de là que les moyens du Fonds national ont connu une augmentation renforcée), elle dure depuis plus longtemps déjà (Heiniger, 1990; Fleury et Joye, 2002; Benninghoff et Leresche, 2003); elle s'est probablement déjà inscrite dans les structures de gestion très différentes entre les écoles polytechniques, fédérales, et les universités, cantonales.

Il ne s'agit pas ici de condamner cette évolution - elle a sans doute profité à la recherche et plus généralement aux universités, l'Etat fédéral disposant de compétences en matière de politique scientifique qualitativement bien supérieures à celles des cantons universitaires. Mais elle crée aussi des effets pervers dont le dénominateur commun est très wébérien: la rationalisation bureaucratique qui mène nécessairement à la dépersonnalisation des procédures et à l'élimination progressive de tout

ce qui peut paraître "arbitraire" ou du moins intransparent car non formalisable (p. ex. la "jugeotte" des évaluateurs et évaluatrices). Cela concerne l'enseignement (réforme de Bologne, évaluation de l'enseignement universitaire par indicateurs quantitatifs) autant que la recherche.

Il n'est pas possible d'ouvrir ici le débat sur les méthodes d'évaluation de l'enseignement et de la recherche universitaires (voir, pour la Suisse, Fischer et Weber, 2001; Hutmacher, 2001; Weber, 2001; Perellon, 2004), contentons-nous de noter trois différences fondamentales. D'abord, contrairement aux sciences de la nature, les sciences humaines et sociales s'intéressent à des objets qui se thématisent eux-mêmes, elles développent des visions qui peuvent entrer en conflit avec les perspectives "indigènes", et ne sauraient de ce fait se contenter d'approches purement extérieures à l'objet. Ensuite et en grande partie pour cette raison, elles ne sont typiquement pas monoparadigmatiques. Une troisième différence réside dans la contextualité des problématiques étudiées plus particulièrement par les sciences sociales. Ces différences ne constituent pas le seul défi que toute tentative d'évaluation systématisée et formalisée doit affronter (voir p.ex. l'énumération de facteurs chez Weber, 2001), mais elles sont assez redoutables. Une seule illustration, concernant la contextualité: quelles sont les chances d'une étude socio-politologique suisse, même brillante, concernant les effets des politiques communales et cantonales en matière de garde d'enfants sur l'égalité dans les couples, d'être publiée dans une revue de politique sociale de rang international?

La politique de la science pour les sciences sociales, une course de rattrapage

On reconnaît facilement un fil rouge concernant le statut des sciences sociales dans l'histoire du soutien fédéral à la recherche: il s'agit dès le début d'une course de rattrapage dont l'issue peut être positive, mais ne préjuge pas du long terme qui dépend de l'engagement politique continu des disciplines concernées. Rappelons quelques éléments pertinents. Jusqu'à la fin des années 40, le soutien fédéral à la recherche se limitait à un petit nombre de domaines intéressant directement la politique (p. ex. la recherche nucléaire) et passait essentiellement par les EPF. Le Fonds national est entré en action en 1952 et a, pour la première fois dans l'histoire des sciences en Suisse (à ma connaissance), accordé un soutien ferme aux sciences sociales via sa Division I. Celle-ci disposait au début d'environ 30% du budget, puis cette proportion a oscillé à un niveau plus bas (entre des valeurs extrêmes de 7% et 24%); elle se situe actuelle-

ment à un peu moins de 20% (Fleury et Joye 2002; Levy 2006). Les Programmes prioritaires de recherche en 1991 n'étaient au départ prévus que pour les disciplines "dures", figurées par les quatre PPR placés sous la houlette du Fonds national (Environnement, Biotechnologie, Informatique, Médecine clinique - finalement non réalisé) et quatre autres, surveillés directement par le Conseil des EPF car réservés à celles-ci. L'ajout du PPR "Demain la Suisse" dès 1996 résultait clairement de l'intervention insistante des sciences sociales ("Club SoWi" appuyé par l'ASSH). L'assise des "infrastructures de recherche" (Panel de ménages, participation suisse à des enquêtes internationales comme l'ISSP et l'ESS, rapport social), créées grâce à ce PPR, est restée relativement fragile jusqu'à la création récente de FORS (Fondation suisse pour la recherche en sciences sociales). *Mutatis mutandis*, la situation était semblable après le remplacement des PPR par les PRN, sauf que l'absence initiale des sciences sociales ne correspondait, cette fois, plus à la vision officielle et avait, de ce fait, un potentiel de scandalisation plus important dont l'exploitation a permis d'obtenir la réservation de la deuxième mise au concours aux sciences humaines et sociales. Dernier élément de la série, emblématique de la tendance générale: au moment où le Fonds national lance la troisième mise au concours de PRN (2008), deux autres initiatives, plus massives que tout ce que le monde scientifique suisse a vu jusqu'alors, sont lancées au niveau fédéral en faveur des sciences "dures", cette fois entièrement en dehors du Fonds national - et avec succès: SystemsX (Biologie systémique, budget 100 mio, www.systemsx.ch) et Nano-Tera (Ingénierie reliant le tout petit avec le tout grand, budget 120 mio, www.nano-tera.ch)...

Un enseignement pratique découle avec évidence de ce constat: le soutien aux sciences sociales, que ce soit dans l'enseignement ou dans la recherche, ne s'institutionnalise et ne s'améliore qu'au prix d'un engagement actif constant sur le plan de la politique de la science. Il nécessite, en plus des diverses formes de collaboration avec d'autres instances (comme notamment l'ASSH), des initiatives autonomes venant des disciplines elles-mêmes. Et l'expérience le prouve: cet engagement est payant.

Références:

Benninghoff, Martin et Jean-Philippe Leresche (2003), *La recherche affaire d'Etat. Enjeux et luttes d'une politique fédérale des sciences*. Lausanne: Presses polytechniques et universitaires romandes (Le savoir suisse).

- Fischer, Regula und Karl Weber (2001), *Homo Academicus oder Human Capital? Evaluationsdiskurs und Evaluationspraxis an den Schweizer Hochschulen*. Zürich: Rüegger (PNR 33).
- FNS (1998), *Programme pluriannuel 2001-2003*, Berne: Fonds national de la recherche scientifique.
- Fleury, Antoine und Frédéric Joye (2002), *Die Anfänge der Forschungspolitik in der Schweiz. Gründungsgeschichte des Schweizerischen Nationalfonds zur Förderung der wissenschaftlichen Forschung 1934-1952*. Baden: Hier+Jetzt.
- Heiniger, Markus (env. 1975), *Vorüberlegungen zu einer Geschichte der Forschung und Entwicklung (F&E) in der Schweiz 1930-1970*. Rapport non publié formellement.
- Hutmacher, Walo (dir., 2001), *Welche Qualität in den Sozialwissenschaften? Ansätze, Erfahrungen, Perspektiven*. Bern: Schweizerische Akademie der Geistes- und Sozialwissenschaften.
- Levy, René (2006), Trente-cinq ans d'engagement pour la sociologie. in : Marianne Modak & Jean-Pierre Tabin (dir.), *Penser le social. Hommages à Jean-Pierre Fragnière*. Lausanne: Haute école de travail social et de la santé, p. 169-183.
- Perellon, Juan-F. (2004), L'assurance-qualité dans l'enseignement supérieur en Suisse: entre souci d'amélioration et pilotage politique. in: Markus Zürcher und Rolf Heusser (Hrsg.), *Akkreditierung und Qualitätssicherung in den Geistes- und Sozialwissenschaften*. Bern: Schweizerische Akademie der Geistes- und Sozialwissenschaften, p. 59-75.
- Weber, Karl (2001), Qualität - Theorie und Praxis eines Leitbegriffs. in: Walo Hutmacher (dir.), *Welche Qualität in den Sozialwissenschaften? Ansätze, Erfahrungen, Perspektiven*. Bern: Schweizerische Akademie der Geistes- und Sozialwissenschaften, p. 17-37.
- Widmer, Eric et René Levy avec la collaboration de Francesco Giudici (2005), *Pôles d'excellence et réseau de collaboration dans les sciences en Suisse (1999 et 2004): Une analyse réticulaire (Rapport à la Division IV du Fonds national de la recherche scientifique)*, Lausanne: Institut d'étude des trajectoires biographiques.